

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 28 (1991)  
**Heft:** 1025

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# DP

JAA  
1002 Lausanne

## 30% de bacheliers, et après...

L'Europe bouscule les traditions ou les conformismes au-delà du champ des négociations ouvertes avec Bruxelles. L'éducation, cette citadelle des souverainetés nationales, régionales, cantonales, ne semble concernée que par le principe de la libre circulation des personnes qui implique une reconnaissance réciproque des diplômes. En apparence, la règle semble la même que celle de la circulation des marchandises où une norme technique propre à un seul pays ne doit pas dissimuler un protectionnisme de fait; un diplôme ne saurait de même réservier des chasses gardées. En fait, le système d'éducation touche à la vie d'une société. Rien à voir avec la forme des prises électriques ou le diamètre des conduites sanitaires. Donc la Suisse se distingue en Europe par un taux très bas de maturités ou de bacs: même pas 15% contre 30 ou 40% chez nos voisins.

Ce très faible quota a deux explications: une sélection plus forte et l'existence de voies parallèles, diverses selon les cantons, aboutissant à des diplômes de culture générale plus ou moins spécialisés (pédagogiques, commerciaux).

Le 30% qui est un doublement et que l'on prétend viser sera atteint plus facilement qu'on ne pourrait l'imaginer. De deux manières. D'abord par un élargissement du recrutement gymnasial. En fait il est déjà en cours. Les Vaudois, par exemple, vont voir refleurir les baraqués dans la cour de tous les gymnases en attendant la construction de un, deux, trois établissements supplémentaires. D'autre part, il y aura changement d'étiquettes. Les diplômes cantonaux seront (ou sont, la décision est déjà prise pour les Romands et les Tessinois) des titres équivalant à la maturité, donc euro-convertibles et donnant accès à l'Université, sous certaines conditions. Cette révolution, à ce stade, ne sera donc pas aussi coûteuse qu'il semble. Le bac et ses équivalents deviendront ce qu'était (dans le canton de Vaud) le certificat d'études secondaires: ouvert

aussi à ceux qui entraient directement dans la vie professionnelle. A la fin du siècle, la société, plus riche, va offrir un supplément de formation. Les choix difficiles commencent après. Il y en a deux qui ne sont pas posés clairement: la mission de l'Université et l'allocation des ressources disponibles.

Il semble exclu que l'Université puisse sans autre doubler sa capacité d'accueil, même si on lui en fournissait les locaux et les moyens. A côté des facultés qui font connaître très haut leurs exigences, telle la médecine, on assistera — on assiste déjà —, notamment en sciences humaines, à un gonflement des effectifs avec ses effets inévitables: une scolarisation de l'enseignement et une sélection tardive avec des taux d'échec dépassant 50%. Ce qui est un énorme gaspillage de forces, d'argent et d'espoirs.

Selon Moritz Arnet, secrétaire général de la Conférence des directeurs de l'instruction publique, il faut envisager, et il s'y emploie en collaboration avec l'OFIAMT, la création d'écoles spécialisées non universitaires.

Cette proposition est digne d'être explorée, mais elle a, il faut le dire d'emblée, ses limites et ses dangers: elle renforce les formations très longues, jusqu'à vingt-cinq ans, qui sont de dépendance financière et sans contact avec la vie professionnelle. Et l'on n'écarte pas le risque, après l'égalisation des diplômes, de recréer des «voies à complexe d'infériorité» face à l'Université qui continuera à être dispensatrice de titres de haut prestige social.

Il faudrait étudier en priorité de nouvelles formes d'«apprentissage», propres à intéresser de nombreuses professions du tertiaire. Elles ne seraient accessibles qu'à partir d'un bac. Elles auraient le mérite d'établir un contact direct avec la vie professionnelle, de casser partiellement la dépendance financière; la formation théorique qui devrait rester importante pouvant être

AG

(suite à la page 3)